



Politique relative aux médias numériques et sociaux

L'objectif de cette politique est de fournir aux directeurs, employés et bénévoles de l'AHTP Canada, ainsi qu'à toute autre personne concernée, des lignes directrices claires concernant la présence numérique de l'Association et l'usage de sa marque, y compris sur tous les médias sociaux et les plateformes en ligne.

Lignes directrices – représentant et image de marque

1. Le Conseil d'administration détient l'ultime responsabilité liée à la gestion des risques pour la réputation de l'organisme et sa crédibilité. La protection de la marque de l'AHTP Canada inclut de garantir l'utilisation professionnelle et appropriée de ses nom, logo, adresses de courriel, sites Web, comptes de médias sociaux et d'autres technologies numériques connexes.
2. Aucun particulier ni aucun groupe ne peuvent représenter l'AHTP Canada, y compris par l'usage de sa marque (nom, logo, etc.) sans l'autorisation explicite du Conseil d'administration ou de l'autorité déléguée d'un employé.
3. Tous les comptes de courriel, sites Web et comptes de médias sociaux de l'AHTP Canada demeurent la propriété de l'AHTP Canada et doivent être administrés par un employé désigné de l'Association (p. ex. le directeur général ou le coordonnateur aux communications).
4. Aux fins de la présente politique, les particuliers qui figurent parmi les directeurs, employés, ambassadeurs ou bénévoles désignés de l'AHTP Canada sont considérés comme des « représentants officiels » de l'organisme et recevront une adresse de courriel de l'AHTP Canada dans le but exclusif de faire des affaires au nom de l'organisme. Ces adresses de courriel seront désactivées immédiatement au terme du mandat du particulier à titre de représentant officiel.
5. L'AHTP Canada se réserve le droit d'entreprendre le retrait ou la résiliation de toute adresse de courriel, site Web, blogue, plateforme de médias sociaux (y compris, mais sans s'y limiter, Twitter, Facebook, YouTube) ou de toute autre présence en ligne cherchant à représenter ou pouvant raisonnablement être perçus comme représentant le point de vue officiel de l'AHTP Canada.
6. Les représentants officiels ont une obligation envers l'AHTP Canada de s'assurer que toute communication publique qu'ils émettent, y compris les communications par la voie des médias sociaux, ne ternit pas la réputation de l'AHTP Canada.
7. Afin de garantir une présence en ligne stratégique et cohérente, toutes les communications numériques représentant l'organisme doivent respecter les lignes directrices relatives à l'image de marque de l'AHTP (publiées en 2014).

Participation aux activités en ligne

1. Les représentants officiels sont encouragés à participer aux activités en ligne et à repartager le contenu affiché sur les sites Web et comptes de l'AHTP Canada. Cela dit, lors de l'utilisation des médias numériques et sociaux afin de discuter avec les membres de la communauté de l'hypertension pulmonaire et d'autres intervenants pertinents, tous les efforts raisonnables doivent être mis en œuvre pour faire la distinction entre les représentations à titre personnel et à titre professionnel. Plus précisément, tous les employés de l'AHTP Canada doivent adhérer à ce qui suit :
 - a. Communiquer exclusivement par les adresses de courriel professionnelles et les profils de médias sociaux de l'organisme lorsqu'ils représentent l'organisme.



- b. Utiliser les profils de médias sociaux professionnels qui indiquent clairement leur titre dans l'organisme et inclure des liens vers leurs coordonnées professionnelles, et non vers leurs adresses de courriel, site Web ou comptes de médias sociaux personnels.
 - c. Se tenir responsables en tant que représentants de l'AHTP Canada de tout contenu publié sur les plateformes numériques officielles de l'Association.
2. Les représentants officiels doivent respecter en tout temps les gens avec qui ils entrent en contact en leur qualité de représentant de l'AHTP Canada en adhérant à ce qui suit :
 - a. Faire preuve de respect et de considération pour la vie privée des autres et éviter les sujets pouvant être perçus comme controversés ou incendiaires (p. ex. politique, religion).
 - b. Se retenir de proférer des insultes, des obscénités ou d'adopter tout autre comportement pouvant être perçu comme agressif, inapproprié ou non professionnel.
3. Les représentants officiels peuvent obtenir des renseignements uniques sur la vie personnelle de membres de la communauté de l'hypertension pulmonaire, par exemple par leurs profils sur les médias sociaux ou par des groupes ou forums en ligne. L'accès à de tels renseignements doit être vu comme un privilège et est assujéti aux politiques de l'AHTP Canada relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêts. Plus précisément, les employés de l'AHTP Canada doivent :
 - a. Demeurer neutre et impartial dans les discussions ou débats sur les plateformes de médias sociaux, n'intervenant que pour fournir des renseignements factuels ou des ressources pertinentes.
 - b. Se retirer poliment de toute discussion ou de tout débat sur les plateformes de médias sociaux pouvant devenir ou étant devenus hostiles ou incendiaires.
4. L'usage des médias sociaux par les employés de l'AHTP Canada pendant les heures de travail doit être géré à la discrétion du superviseur de l'employé et peut varier en fonction du poste ou des responsabilités de l'employé.

Vie privée

1. Les communications numériques et par les médias sociaux au nom de l'AHTP Canada doivent respecter les lois concernant les droits d'auteur, le juste usage, la protection des données, la diffamation, le dénigrement et la divulgation de renseignements de nature financière.
2. Les communications numériques et par les médias sociaux doivent protéger les renseignements confidentiels concernant les membres de la communauté, les employés, les bénévoles et l'Association. Plus précisément, les communications ne doivent jamais divulguer l'identité d'une personne ou son état de santé/sa maladie sans le consentement explicite de la personne concernée. Cela inclut le partage de photos ou l'identification de personnes sur les plateformes de médias sociaux de l'AHTP Canada.